

COMMUNE D'AINGERAY



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 13 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers votants : 10
Suffrages exprimés : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie (arrivée en retard), M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. PREVOST Jean-Luc, M. RISSER Xavier.

Membre(s) Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme JEZEQUEL Valérie à M. FONTAINE André ;
M. ROUCHON Alain à M. COTTRELLE Sylvain

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. Postes adjoints
2. Délégation SIS FAS
3. Convention Autorisation droit du Sol - Mairie de Toul
4. Subventions associations
5. Renouvellement Convention RGPD (règlement général de protection des données) - Centre de gestion 54
6. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
7. Autorisation d'engager les démarches pour futur lotissement.
8. Projet de modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nancy-Ochey
9. Modification des conditions d'exploitation de la plateforme logistique gérée par la société LIDL sur les communes de Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville
10. Questions diverses

La séance du Conseil Municipal débute à 19h00.

Monsieur le Maire informe de la démission de Mme THOUVENOT Nathalie au sein du Conseil Municipal d'AINGERAY en date du 28 février 2025.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Amortissement des travaux de dissimulation des réseaux - SDE 54. **A l'unanimité**

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'est apportée. **APPROUVÉ à l'unanimité**

01 - POSTES D'ADJOINT

Le conseil a pris acte du souhait de démission de Mme THOUVENOT de son poste d'adjoint et du conseil municipal - courrier en date du 28 février 2025.

Monsieur le Maire propose donc un glissement des adjoints. **APPROUVÉ à l'unanimité.**

Il demande si le Conseil Municipal reste à 3 adjoints ou si les conseillers souhaitent réélire un 4^{ème} adjoint. Il tient également à informer, que si une élection d'un 4^{ème} adjoint à lieu, il faudrait légalement que ce soit une femme, question de parité. Sauf si bien entendu pas de candidate.

Monsieur ROUCHON a fait part de son souhait de se présenter en tant que 4^{ème} adjoint. Monsieur RISSER à lui aussi le souhait de se présenter.

**Un vote à bulletin secret a déterminé à 7 Voix POUR, Monsieur RISSER Xavier, élu 4^{ème} adjoint
- 1 voix pour M. ROUCHON - 1 bulletin nul.**

02 - DELEGATION SIS FAS

Madame THOUVENOT ayant démissionné du conseil municipal, il est nécessaire de remplacer également sa fonction de délégué titulaire au sein du SIS FAS qu'elle occupait.

Monsieur COTTRELLE actuellement délégué suppléant propose sa candidature pour être titulaire. **APPROUVÉ à l'unanimité.**

Monsieur DINÉE Olivier se propose en tant que suppléant. **APPROUVÉ à l'unanimité.**

03 - CONVENTION AUTORISATION DROIT DU SOL - MAIRIE DE TOUL

Actuellement la Commune d'AINGERAY a opté pour l'option 3 : Toutes les ADS hors certificat d'urbanisme de simple information (CUa), et Déclaration Préalables de travaux (DP) qui seront conservés par la Commune.

Monsieur le Maire propose de déléguer l'instruction des Déclaration Préalables de travaux à la mairie de Toul, Service ADS - option 2.

APPROUVÉ à l'unanimité.

04 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe que deux demandes de subventions ont été reçues en mairie :

- AEIM « opération brioche »
- Une rose, un espoir

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)), les membres du Conseil Municipal DECIDENT de donner une subvention de 150 € à chacune de ces deux associations.

05 - RENOUELEMENT CONVENTION RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

Il est proposé :

- D'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité
- D'autoriser le maire à signer la convention
- De désigner le CDG 54 auprès de la CNIL comme étant le délégué à la protection des données

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement de la convention RGPD proposé par le centre de gestion.

06 -AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget 2024, prévoyait sur la ligne 231 un total de 1 483 000 €

Il est donc proposé, comme stipulé dans l'article L.1612-1 du CGCT, de prévoir des dépenses d'investissement à hauteur de 370 750 € répartie comme suit :

- Compte 204182 « subventions d'équipements aux organismes » = 108 468 € (travaux dissimulation réseaux SDE54)
- Compte 2111 « terrains » = 1000 € frais de notaire / VTE terrain réalisé en 2022
- Compte 231 « immobilisation corporelle- constructions » = 261 282 €

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)), les conseillers AUTORISENT d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

07 - AUTORISATION D'ENGAGER LES DEMARCHES POUR FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que la procédure de biens vacants sans maitre a abouti et permet donc d'avancer sur le projet de lotissement.

Monsieur COTTRELLE informe que l'éducation nationale tient compte des projets de lotissements lors de la réalisation des cartes scolaires.

Cela peut permettre de garder nos classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil AUTORISE monsieur le Maire (8 POUR - 1 CONTRE (M. ROUCHON)), à avancer sur ce projet.

08 -PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME DE NANCY-OCHEY

La direction centrale du service d'infrastructure de la Défense a engagé une procédure de modification du plan de servitudes aéronautique de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Nancy-Ochey.

Dans le cadre de l'engagement de cette procédure et préalablement à l'organisation de l'enquête publique, la Commune d'AINGERAY, concernée sur ce projet, conformément à l'article R.6351-5 du code des transports doit donner son avis.

APPROUVÉ à l'unanimité.

09 -MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA PLATE FORME GERE PAR LIDL

Le projet consiste à modifier les conditions d'exploitation de l'entrepôt implanté sur la zone internationale d'activités de Gondreville-Fontenoy relevant du régime de l'autorisation au titre de la réglementation des ICPE.

Ce projet engendre notamment l'augmentation de produit relevant de la catégorie 4735-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement passant du seuil de la déclaration, régime actuellement arrêté, à celui de l'autorisation.

Le régime ICPE de l'installation initialement arrêté demeura inchangé.

APPROUVÉ à la majorité (8 POUR - 1 CONTRE (M. DINÉE)).

10 - AMORTISSEMENT TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX SD54

Les contributions financières des collectivités pour des travaux de dissimulation de réseaux, lorsque le Syndicat Départemental Electricité est maître d'ouvrage, sont considérées comme des fonds de concours et s'imputent, en M57A, au compte 204182 « Subventions d'équipement aux organismes publics - Organismes publics divers - Bâtiments et installations ».

Les crédits budgétaires devront donc être ouverts au chapitre 204 - compte 204182 dans le BP 2025.

Le compte 204182 est amortissable, en principe sur 15 ans : il est donc nécessaire de voter une délibération pour ces amortissements lors d'un prochain conseil.

Facture SDE 54 = 108 467,33 €, soit 7231,15 sur 14 ans et 7231,23 € en 2040.

APPROUVÉ à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **LA POSTE** : Un responsable de LA POSTE a approché la commune afin de réaliser un audit à la suite des nombreux problèmes d'adressage (loi 3DS). Cette démarche est d'autant plus utile pour les services de secours. Il y a lieu de revoir certaines dénominations des rues et également la signalétique.
- ✚ **Travaux CD 90** : Monsieur ROUCHON rappelle qu'il refuse le renfort en béton prévue le long du CD 90, dans le virage. Il préconise une main courante avec des piquets en bois.
- ✚ **Restauration des chemins** : L'entreprise viendra semaine 12 pour les niveler.
- ✚ **Devis ONF** : Proposition de travaux sylvicoles - ouverture cloisonnement. Refus / Attente retour du bois vendu pour éventuellement prévoir nettoyage de parcelles.
- ✚ **Vide grenier** : Prévu le 22 juin 2025. Toute aide sera appréciée pour cet évènement.

✚ La séance est levée à 21h10.

Fait à Aingeray, le 14/03/2025

Le Maire,

André FONTAINE



